

***Le Maire,***

*Expose à l'Assemblée :*

*Le 12 novembre 2008 a été signé un avenant pour une prolongation d'une année de la convention OPAH. Celle-ci expirera donc le 12 novembre 2009.*

*L'étude d'une éventuelle nouvelle convention est ainsi à envisager et à étudier dans le cadre notamment d'une étude pré-opérationnelle.*

*Le Conseil régional partenaire de l'OPAH souhaite s'engager davantage en participant à des comités techniques concernant cette étude pré-opérationnelle de l'OPAH et dans l'optique de la signature de la convention.*

*Il est proposé que le conseil municipal valide le principe du lancement de la pré-étude opérationnelle, sollicite auprès du Conseil régional la subvention la plus élevée possible pour cette étude et d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Valide le principe du lancement de la pré-étude opérationnelle, et sollicite auprès du Conseil régional la subvention la plus élevée possible pour cette étude et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.*